

(DSAC) COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE - DOCUMENT SIMPLIFIÉ D'ACCOMPAGNEMENT COMMERCIAL POUR LE CONTRÔLE FISCAL DES PRODUITS SOUMIS À ACCISES EN RÉGIME : ☒ DE DROITS ACQUITTÉS ☐ D'EXONÉRATION DE DROITS

A. Contrôle

746 / 001 ■

CLAIRE

FACTURE N°

453421 FOLIO 01

ENTR.	REPT.	LIVR.	TOUR.	H	CP	TELEPHONE	J.LIV.	J.FERM.	N° CLIENT	⁽²⁾ N° COMMANDE	DATE COMMANDE	N° BON LIVR.	DATE LIVR.	⁽⁶⁾ N° FACT.	DATE FACTURE	N° TVA DESTINATAIRE	⁽⁴⁾ N° ACCISE DESTINATAIRE	N° UTI DESTINATAIRE								
200	708	718	746	00	1	05 65 32 03 20	JEU		778833	705934	11/03/2025		13/03/2025	453421	13/03/2025											
20/02/2025		32,10		3				70	168									13								
CODE	⁽⁸⁾ DESIGNATION					CONDITIONNEMENT				COLIS	COLS	PX.U.BT	REM.U.	PX.U.NET	MNT.	H.T.	T V A	MT. DROITS UNIT.	CONSIGN. / DECONSIGN. P.U. MONTANT		CODE	CONT. UNIT.	⁽¹⁰⁻¹⁾ %	VOLUME ⁽¹⁰⁾ EFFECTIF	ALCOOL PUR ⁽¹⁰⁻²⁾	
44013	FUT DRAUGHTMASTER1664 20L 5,5° Flex					A L'UNITE.....1X				1	20	5,281	0,732	4,549	90,98	1		0,4455				21	1,00	5,50	20,00	

Poids Brut : 20,000 Kg , Net : 20,000 Kg

ACC./TAXE SODAS : 8,91 (1)

				TOTAL T.T.C.	124,43
				CONSIGNE	
				TOTAL FACTURE	(13) 124,43
				DECONSIGNE	
1 20,00	103,69	20,74		Net à Payer	124,43
C TAUX	MONTANT H.T.	MONTANT TVA	G.A.*		
TOTAUX	103,69	20,74	3,80	MONTANT REGLE	

Mode de règlement : **PRELEVEMENT**

CHB	ESP	IMP
-----	-----	-----

RUM : 542216778833000001
ICS : FR66ZZZ542216

OBSERVATIONS : _____ SIGNATURE CLIENT _____

OBSERVATIONS:

SARL LA NOYERAIE DES ABEILLES
Le 13/03/2025 à 09:24
SIGNATURE LIVREUR

SIGNATURE LIVREUR

Echéance au : 31/03/2025

TOTAUX

***20,00	***0,00
----------	---------

TRANSPORT (5)	PAR LE FOURNISSEUR GOUDAL GAETAN Q	Cases 1 à 13 certifiées correctes. (15) Renvoi du 3e ex.demandéOui Non	Autorités (3) Compétentes
	PARCOURS : RO ou N° VEHICULE FS-221-YK AU MOYEN DE : CAMION ou h		
UR	Attestations (14)	Entreprise du signataire et n° de téléphone PROLIDIS BOISSONS SERVICES 05 55 86 91 02 Nom du signataire : JEAN-JACQUES MESPOULET BRIVE LA GAILLARDE Le 13/03/2025	

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente incluant une réserve de propriété et les accepter. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu à la facturation d'intérêts à hauteur de 3x le taux d'intérêt légal + 1 indemnité de 40 €

REGLEMENT PAR VIREMENT : IBAN FR76 1680 6099 3966 0371 8512 528 / BIC AGRIFRPP868

* Frais de Facturation :

Copyright SERIG Informatique 2018 V600